

N°26-AO

Arrêté fixant la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2025

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 25-BG du 12 mars 2025 portant ouverture du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe, Session 2025,

Vu le procès-verbal n° C26-A du jury d'admission en date 3 février 2026 fixant la liste des candidats déclarés admis au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, session 2025,

Arrête

Article 1 : Etablissement de la liste d'aptitude

La liste d'aptitude du concours pour l'accès au grade de ATSEM principal de 2^{ème} classe, au titre de la session 2025, organisé par le CDG31, comprend de droit tous les lauréats du concours en conformité avec le procès-verbal du jury visé ci-dessus.

Cette liste d'aptitude est annexée au présent arrêté. Elle comprend 100 lauréats.

Article 2 : Date d'effet de la liste d'aptitude

La présente liste prend effet au 15 février 2026.

Article 3 : Portée et durée de la liste d'aptitude

L'inscription sur la présente liste d'aptitude est d'une validité nationale et permet aux lauréats d'être recrutés en qualité de fonctionnaire territorial.

Cette inscription est valable pour deux années et peut être renouvelée au maximum à deux reprises pour une durée d'un an, à la demande du lauréat. Ce dernier devra impérativement en avoir formulé la demande correspondante au moins 1 mois avant chaque date anniversaire de la date d'effet de la liste.

Toutefois, à l'issue des quatre années, si aucun concours pour l'accès au même grade dans le même cadre d'emplois n'a été organisé par le CDG31 de manière directe ou par conventionnement avec un autre centre de gestion, l'inscription reste valable.

Tout lauréat est radié de la liste d'aptitude dans les cas suivants :

- dès sa nomination en qualité de stagiaire ou en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- s'il n'a pas fait connaître dans les délais réglementaires son intention d'y être réinscrit ;
- s'il a refusé deux offres effectives d'emploi notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : Suspension du décompte du temps d'inscription

Le décompte du temps d'inscription peut être suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de solidarité familiale, ainsi que d'un congé longue durée ou de celle de l'accomplissement des obligations du service national et de celle du mandat des élus locaux ou de recrutement en qualité d'agent contractuel sur un emploi permanent (article L332-13 du Code général de la fonction publique). Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national jusqu'à la fin de cet engagement.

Il appartient au lauréat d'informer en conséquence le CDG31 pour se prévaloir d'une telle suspension, en fournissant un justificatif correspondant attestant de la période concernée.

Article 5 : Délivrance de l'attestation d'inscription sur liste d'aptitude

Tout employeur territorial souhaitant nommer un lauréat doit préalablement solliciter une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude auprès du pôle concours et examens du CDG31 par courrier, par fax (05 62 26 09 39) ou par mèl (concours@cdg31.fr).

Article 6 : Rôle des employeurs territoriaux dans la mise à jour de la liste d'aptitude

Tout employeur public territorial se doit d'informer le pôle concours et examens du CDG31 par courrier ou par mèl (concours@cdg31.fr) dans les cas suivants :

- nomination d'un lauréat de la liste, en transmettant l'arrêté de nomination en qualité de stagiaire ou, en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- refus formulé par un lauréat, à une offre effective d'emploi notifiée à son endroit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr) soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 9 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. La liste des lauréats est publiée sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).

Elle est transmise à l'ensemble des centres de gestion et mise à la disposition des employeurs publics territoriaux de la Haute Garonne.



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ

Concours d'accès au grade de ATSEM principal de 2^{ème} classe**Session 2025**

Annexe de l'arrêté n°26-AO

Liste d'aptitude

Nom - Prénom	Nom patronymique
ANTONIN Andrea	PENA
ARMAING Sabine	CLARAC
AUBELEAU Clotilde	MOLINIER
BACH Agnès	BOLDIZSAR
BARBIERO Nadege	
BARRAU Sarah	
BERTILLE Jennifer	ARGULOS
BERTRAND Crystal	
BONNET-DREVET Angelique	DREVET
BOUSQUET Aurélie	MESTAS
BRANCO Marie	
CASTANIE Coralie	PINTO-COLAÇO
CAVAILLES Dominique	GOUX
CHAMAYOU Pauline	
CHANET Carline	
CHIFFOLEAU Nina	
COLAS Sabrina	MANSARD
CORBIERE Marion	MAURICE
CORDELLIER Emilie	GROS
CORDIER Gentiane	
COURTIN Isabelle	ZORILLA
CRESPO Vanessa	
CUVELIER Stephanie	
DE CASTRO Évelyne	
DE HAES Audrey	DEVOLDER
DE MAGALHAES PEREIRA Devi	LERNOUD
DELLA-ZUANA Mélanie	
DÉRET Stéphanie	LABOURDETTE
DJATCINS Margarita	TOPOROVA
DUBUC Elodie	
DUFRANCATEL Stéphanie	MIGNON
DYMARSKI Audrey	
EL MAGRAOUI Sarah	
FEDERICI Roxanne	
FONTY Agnès	
FRACES Céline	FACEMAZ
FRASSETTO Sandrine	MENDES

Nom - Prénom	Nom patronymique
FULLER Sarah	
GALDEANO Aurélie	LAFFON
GIACALONE Mathilde	
GODARD Amélie	
GOFFAUX Mathilde	
GOUZE Albane	CHAULE
GUERRA Laetitia	
GUICHOU Julie	LERESTEUX
GUILLEMIN Amandine	CARETTE
GUSTAVE Manon	
HALLINGER Marie-Line	CAZETTES
HAREN Gwendoline	
HEBERT Marion	
HERVE Floriane	
IBRAHIM Zainaba	
JOUBERT FERNANDEZ Margaux	JOUBERT
JUDE Candice	
JUSTEAU Servane	POTTEAU
LAVAUD Laura	
LE HEGARAT Cindy	
LE NOAN Aude	
LECOINTE-MOSCOSO Claire	LECOINTE
LECOURBE Amandine	
LEFETZ Audrey	
LESCURE Laurie	BELKADI
LONGCHAL Stéphanie	PALOP
MALGUY Charlotte	
MAURY Beatrice	
MISSIO Dominique	FERRARO
MOREAU Cécile	
NAGA Cécile	CLARA
NASCIMENTO THELLIER Vanina	
OTTENWAELTER Charlotte	
PEDRAS Léa	PEDRAS
PERIE Marie-Angèle	GUMIERO
PINAT Virginie	
POULAIN Benedicte	
POUSSIER-MILHIN Valerie	MILHIN
PRAT Valérie	
PRIGENT Camille	
PUXEDDU Marine	VELU
REY Elisabeth	
RIEU Alison	NGUYEN
RIGAL Laurence	
RIGHETTI Amandine	

Nom - Prénom	Nom patronymique
ROMERA Leslie	TISSEYRE
ROUCH Marine	SIADOUS
ROUQUIER Emma	
SABLE Cindy	
SANCHEZ Alexandra	
SANTIN Ambre	
SIRVEN Sandrine	
TISON Ariane	
VACKER Clara	
VIDAL Theo	
VIDANOVIC Maya	
VIDIEU Laure	
VIEILLARD Capucine	BONNIOT
VIGUIE Sylvie	
VISSIO Marion	
WAUTERS Lotte	
WIART Valerie	MELIN
ZONTA Emeline	

Liste arrêtée à 100 lauréats.